

Lors du vote du compte administratif

Nombre de membres en exercice 27
 Nombre de membres présents 22
 Nombre de suffrages exprimés 25
 Votes Contre Pour

COMMUNE DE PEPERLEQUES

DELIBERATION
 DU 11 AVRIL 2023
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice 27
 Nombre de membres présents 22
 Nombre de suffrages exprimés 25
 Votes Contre Pour

Date de la convocation 03/04/2023
 Séance du 11 avril 2023 à 18 heures 30

Le onze avril 2023, réuni sous la présidence (1) de Madame BODART Barbara, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Laurent DENIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 452 552,19 €
Part affectée à investiss		143 343,98 €
Opérations de l'exercice	2 143 990,33 €	2 601 856,22 €
Totaux	2 143 990,33 €	3 911 064,43 €
Résultat de clôture		1 767 074,10 €

Besoin de financement
 Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
 Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
 Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	RECETTES OU EXCEDENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	267 620,58	
	1 369 299,40 €	787 367,43 €
	1 636 919,98 €	787 367,43 €
	849 552,55 €	
	849 552,55 €	

ENSEMBLE	RECETTES OU EXCEDENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	267 620,58 €	1 452 552,19 €
	0,00 €	-143 343,98 €
	3 513 289,73 €	3 389 223,65 €
	3 780 910,31 €	4 985 119,82 €
		1 204 209,51 €

2° Constate les identifiées de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

836 035,78 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
931 038,32 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM. **SARAZIA**, **LEMBE**, **BODART BARBARA**, **BACHÉ**, **CROSVIÉLOIS**, **DELAUDE**, **ADENIS**, **FASSEDE**, **LAUGETZ**, **LECOFFALE**, **LOONVOOT**, **LOIGNIER**, **LODDO**, **MAREMI**, **MASSON**, **REARWIEN**, **POTEC**, **TUSO**, **VALENTIN**, **VAUDAËLE**, **VERSCHERE**, **WAROT**.

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte administratif),
 BODART Barbara

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),
 DENIS Laurent

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle le compte administratif est débattu, le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable